



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2015/43

L'an deux mil quinze, le vingt-deux septembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 14 septembre 2015

PRESENTS : MM MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

ABSENTS : COING Jean-Pierre (pouvoir à Bernard MICHEL), PINATEL François, GONON Florence (pouvoir à Gilbert MICHEL), SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : BERARD Guy

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE : COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL

Mr le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 25 avril 2024,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

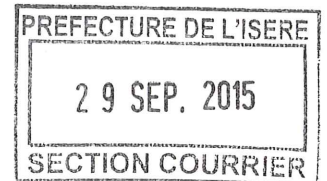
Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Engagement du personnel temporaire :

JOUANNY Eloïse : du 13 juillet 2015 au 31 juillet 2015

BONNARD Lou : du 20 juillet 2015 au 07 août 2015

VENERA Philippe : du 1^{er} août 2015 au 31 août 2015



Décision du 07 juillet 2015 : acceptation du devis de la société « Jardin Service », Le Péage de Vizille, 38220 VIZILLE, concernant l'achat d'une balayeuse. Montant du devis : 4 320 € TTC

Décision du 16 juillet 2015 : acceptation du devis de la société «Bialler», 05103 BRIANÇON, concernant l'achat d'une saleuse-sableuse. Montant du devis : 9 360 € TTC

Décision du 10 août 2015 : vente d'une concession de terrain au cimetière communal, soit deux mètres carrés, à Madame GONON née BERARD Marthe Madeleine. Concession perpétuelle (99 ans), prix : 300 €.

Décision du 11 septembre 2015 : acceptation du devis de la société «Les Toits de l'Oisans», PORTE Charpente, 38520 BOURG D'OISANS, concernant la réparation de zinguerie sur la toiture de l'église. Montant du devis : 743,58 € TTC.

Décision du 14 septembre 2015 : acceptation du devis de la société «FRAMATEQ», 38113 VEUREY-VOROIZE, concernant la réparation du chariot élévateur Manitou. Montant du devis : 1 744,42 € TTC

Acte certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

